



N° 2025/011

Le Maire de la Commune d'YMARE

ARRETE PORTANT LEVÉE D'un INDICE DE CAVITÉ SOUTERRAINE ET MODIFICATION DE LA ZONE DE RISQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L563-6,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-1, L.151-8 et L.101-2,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 13 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie modifié les 5 juillet et 13 décembre 2021, les 3 octobre et 14 novembre 2022 et le 6 février 2023 et le 12 février 2024,

Considérant le Recensement des Indices de Cavités Souterraines et des carrières à ciel ouvert réalisé par le CETE en octobre 2003,

Considérant l'expertise géologiques par sondages à la pelle mécanique, sondages destructifs profonds et inspection vidéoscopique réalisée par le bureau d'études For&Tec (rapport référence F76753/6 – version A du 22 janvier 2025),

Considérant l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime reçu par courriel le 20 mars 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'informer les personnes concernées par le désordre en question,

ARRÊTE

Article 1 : L'indice de cavité souterraine 76753_9 est levé. Sa zone de risque limitant les droits à construire est supprimée.

Article 2 : La zone de risque de l'indice de cavité souterraine 76753_6 est modifiée conformément au plan en page 24 du rapport d'expertise géologiques par sondages à la pelle mécanique, sondages destructifs profonds et inspection vidéoscopique réalisée par le bureau d'études For&Tec (rapport référence F76753/6 – version A du 22 janvier 2025) annexé au présent arrêté.

Article 3 : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, transmis au Président de la Métropole-Rouen-Normandie et au Préfet de la Seine-Maritime pour contrôle de légalité, et notifié à chacun des propriétaires concernés.

Fait à Ymare, le 26 Mars 2025

Le Maire,



Ingrid BONA